

Conseil de quartier Muette Nord

Mardi 26 juin 2012 - Institut de La Tour

Le mardi vingt-six juin deux mille douze, à dix huit heures, les membres du Conseil de quartier Muette Nord se sont réunis à l'Institut de la Tour.

Etaient présents :

- Mme Ijab KHOURY, Adjointe au Maire chargée des conseils de quartier Muette Nord et Muette Sud
- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire, chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie
- M. Jean-Pascal RAMON, Commissaire Divisionnaire du 16^e
- M. Vincent GOSSARD, Chargé de mission auprès du Maire du 16^{ème}
- M. Stéphane MORIN, Chargé de mission auprès du Maire du 16^{ème}
- M. Daniel DECANT, Chef de la 4^{ème} section territoriale de voirie
- M. Reynald GILLERON, Chef de la Division de la propreté et de l'Eau
- Mme Isabelle AUBE, Vice-présidente Les enfants de Passy - Secrétaire Générale Adjoint de l'OMS
- Mme Roselyne BARON, Vice-présidente CIRPA 16
- M. Dominique BAVIERE, Trésorier RACC
- M. Jacques LANGLAMET
- Mme Annie MALAQUIN
- M. Pierre MAURIN
- Mme Martine VIVIER

1- Approbation du compte rendu de la séance du 17 novembre 2011.

M. COHEN souhaite revenir sur la correction qu'il avait demandée en début de réunion et qui était transcrite ainsi :

« M. COHEN signale qu'il avait demandé que sa question portant sur le banc public Place de Passy soit annexée au compte rendu de la séance précédente ainsi que la photo du restaurant l'Aéro. Il rappelle que le Maire s'était engagé à donner des informations sur le banc public installé Place de Passy. »

M. COHEN demande si l'auditoire a pu comprendre ce qu'il avait exprimé lors de cette réunion en lisant ce compte rendu. M. Cohen souhaite répéter ce qu'il a dit exactement :

« dans le cadre de la discussion qu'il a ouverte depuis plus de trois ans sur la question du banc public de la place de Passy, M. COHEN a distribué aux conseils de quartier et aux participants à la réunion du 18 mars 2011, la question numéro 2010-28 de M. Denis BAUPIN et autres au nom du groupe des Verts adressée à M. le Maire de Paris, à laquelle le conseil de Paris a répondu en séance du 27 et 28 septembre 2010.

Cette version est disponible au bulletin municipal officiel. En outre, M. Cohen a distribué une photographie récente de ce qui peut être estimé comme étant l'autorisation figurant rue de l'annonciation concernant le restaurant Aéro dont il est visible qu'elle a été altérée. M. Cohen demande que ces documents soient annexés au compte rendu de la réunion du conseil de quartier du 18 mars 2011. M. Cohen rappelle que M. le Maire M. GOASGUEN s'était engagé le 18 novembre 2011 à donner aux conseils de quartier toutes les informations nécessaires sur la question du banc public et du restaurant Aéro et que ceci n'a pas été fait malgré de multiples demandes de sa part. »

M. COHEN estime qu'il y a une différence significative entre les deux et considère que son intervention n'a pas été totalement retranscrite dans le procès-verbal.

Mme KHOURY répond que ce jour là, l'enregistrement de la séance n'a pas fonctionné et que, dans ces conditions, il était difficile de retranscrire mot pour mot les propos de M. Cohen. Elle assure que la correction demandée figurera dans le prochain compte rendu. Néanmoins, elle ne peut tolérer que son honnêteté soit mise en cause dans cette affaire. Tout a été fait pour récolter les interventions des uns et des autres.

M. COHEN s'étonne alors de ne pas avoir été sollicité dans ce cadre. Il souhaite faire d'autres remarques sur le compte rendu.

Mme KHOURY indique qu'elle va faire procéder au vote de ce compte rendu par les conseillers de quartier.

M. COHEN demande que les interventions soient respectées fidèlement.

Mme KHOURY fait procéder au vote du compte rendu par les conseillers de quartier. Mme KHOURY rappelle à M. COHEN que n'étant pas conseiller de quartier, il ne prend pas part au vote.

Le compte-rendu est adopté à la majorité.

2- Prostitution boulevard Suchet.

Mme KHOURY relate la question de **M. SAUGEY** : Avec le retour des beaux jours, c'est le retour de la prostitution vers 23h00 le long du boulevard Suchet, alors qu'elle avait disparu depuis quelques années.

M. RAMON est Commissaire Divisionnaire Central du 16^{ème} arrondissement depuis le 10 avril 2012. En matière d'action et de lutte contre le racolage et la prostitution, comme on a pu le constater récemment au travers des médias, le commissariat central est extrêmement impliqué, particulièrement concernant le bois de Boulogne. Pour le boulevard Suchet, il convient de lui signaler les endroits précis, les horaires et s'il s'agit de femmes ou de travestis. Les détails sont importants car ils permettent de cibler les actions, la prostitution étant un phénomène qui est très mouvant. **M. RAMON** a également eu l'occasion de lutter contre ce phénomène dans le 12^e arrondissement ; il évolue extrêmement vite, et une action quotidienne doit être menée. Il indique que deux travestis lui ont été signalés au niveau de la place de la porte d'Auteuil ; ils ont été interpellés et n'ont plus été revus depuis. Les actions sont menées prioritairement dans les zones d'habitation puis à proximité des concessions qui sont majoritairement fréquentées par des enfants (comme le jardin d'acclimatation), et enfin sur les grands axes de circulation.

Mme AUBE signale la présence de prostituées devant le stade Jean-Pierre Wimille.

M. RAMON ajoute qu'une fois arrêtées pour racolage passif, les prostituées sont présentées devant la justice, la plupart du temps. Environ 80 % des prostituées du bois de Boulogne sont en situation régulière. Il cite comme exemple des prostituées roumaines qui viennent sur le territoire avec un visa touristique de trois mois, exercent leur activité et repartent à l'expiration du visa. Pour l'instant, la réponse judiciaire est une amende qui augmente en fonction du nombre de présentations.

M. COHEN indique avoir demandé lors de la précédente réunion des statistiques précises concernant la mendicité agressive, car on parlait sur des faits qui ne sont pas très significatifs. Il souhaite donc obtenir des statistiques précises et non pas des propos généraux. La fois dernière il s'était avéré qu'il n'y avait rien dans le dossier et qu'on voulait simplement effrayer. Il avait d'ailleurs demandé « pourquoi veut-on nous effrayer ? » et cela ne figure pas au procès-verbal.

M. RAMON a bien pris note de la question de **M. COHEN**, qui ne figure pas à l'ordre du jour, donc il ne peut pas y répondre.

Mme KHOURY précise qu'il y a un ordre du jour qu'il convient de respecter.

Mme VIVIER s'interroge sur la différence entre le racolage et la prostitution.

M. RAMON répond que la prostitution est autorisée en France et que le racolage est interdit, racoler c'est attirer le client.

3- Encombrement du trottoir par le fleuriste, 57 rue de la Pompe.

Mme KHOURY indique qu'il s'agit d'un problème persistant. Elle est passée voir ce fleuriste il y a deux jours et a pu constater l'empiètement sur la chaussée. Elle lui a demandé de faire un effort compte-tenu de la dangerosité que cela représente pour la circulation des

piétons, particulièrement pour les familles avec des poussettes et les personnes à mobilité réduite.

Mme BALDINI ajoute que ce problème est bien connu de la Mairie du 16e. À plusieurs reprises la Direction de la Protection et de Prévention s'est rendu sur place et l'a verbalisé, mais l'amende d'un montant de 35 € n'est pas assez dissuasive. On doit faire face à un monsieur qui ne veut pas comprendre.

M. GILLERON précise que les inspecteurs de salubrité l'ont verbalisé 6 fois depuis le début de l'année et la Direction de la Protection et de Prévention 11 fois, toujours sur des PV à 35 €. Il est possible de passer à la vitesse supérieure, une procédure plus lourde, avec un PV de 1500 €, pour lequel il faut établir un recouvrement d'office et évacuer ce qui sera considéré non plus comme des marchandises mais des déchets. Néanmoins, c'est une procédure très longue et compliquée à mettre en œuvre car si le fleuriste rentre ses fleurs, la procédure est stoppée.

Une personne du public insiste sur la gêne que cela représente pour les riverains, et ajoute que le fleuriste s'étend partout même devant le Casino.

Une personne du public ajoute qu'en dehors du problème du fleuriste, d'un point de vue général, les trottoirs qui sont déjà très étroits sont extrêmement encombrés que ce soit par les bars ou les marchands de légumes. Elle cite l'exemple de la Sandwicherie SUBWAY qui met des tables sur le trottoir de la rue de la Tour gênant le passage. C'est donc un problème plus général qui n'est pas uniquement du fait du fleuriste.

Une personne du public fait part d'un autre encombrement qu'elle estime être plus néfaste, à savoir la circulation et le stationnement de motos sur les trottoirs. Elle signale également le stationnement de voitures sur le trottoir rue de la Tour et affirme n'avoir jamais vu d'agents de police verbaliser.

M. RAMON assure que les effectifs passent et verbalisent. La rue de la Pompe est un objectif prioritaire compte tenu des travaux et de sa fréquentation. Il reçoit d'ailleurs de nombreux courriers de personnes qui se plaignent d'avoir été verbalisées. Néanmoins, il convient de faire preuve de discernement compte-tenu des difficultés pour stationner dans le quartier et de ne pas pénaliser les gens qui travaillent dans le secteur.

Un commerçant de la rue de la Pompe confirme que la verbalisation est exercée et que sur l'avenue Henri Martin les seules voitures qui stationnent encore sur les trottoirs sont celles des corps diplomatique qui se fichent de la verbalisation. De plus, l'installation des plots sur les trottoirs limite le stationnement des véhicules, la situation n'est ainsi plus la même qu'il y a une dizaine d'années.

Il signale que les vélos et les motos ne respectent pas le sens interdit mis en place rue de la Pompe dans le cadre des travaux.

Mme AUBE signale qu'à la sortie de l'établissement "La Providence" pour aller vers la gauche, là où se trouvent les travaux, on ne peut pas passer. Les enfants sont donc obligés d'aller sur la chaussée. L'installation de plots à l'entrée est une bonne chose mais il n'y a pas la possibilité d'aller à gauche.

M. RAMON répond que le dispositif a été pensé justement pour orienter la circulation des piétons.

Mme BALDINI revient sur l'encombrement des trottoirs et particulièrement les terrasses, en précisant que tous les établissements qui possèdent une terrasse bénéficient d'une

autorisation qui doit être affichée. Ces autorisations ne sont délivrées que si le cheminement des piétons est assuré.

M. DECANT répond sur l'aménagement lié à la construction de l'immeuble rue de la Pompe. Avant de construire, il faut déjà démolir et il y a une face préparatoire qui est en cours actuellement. Les explications ont été données par le groupe Bouygues en termes de durée de travaux et la manière dont on pouvait organiser le chantier. Il ne pouvait pas démolir et construire cet immeuble sans occuper une partie du domaine public. Malheureusement, les trottoirs sont très étroits et cette école est l'un des plus gros groupes scolaires de l'arrondissement. Les mouvements d'entrées et de sorties sont quantifiés et cela représente de très nombreux va-et-vient de parents avec leurs enfants et donc un encombrement très important du trottoir. Il a donc été nécessaire de dévier la circulation piétonne. Il y avait deux possibilités : soit on faisait passer des piétons sur une largeur d'1,4 mètres devant le chantier avec des camions qui rentrent et qui sortent, soit on faisait traverser en amont tous les piétons. La deuxième solution a été retenue pour des raisons de sécurité. L'excroissance sur la chaussée sert aux parents qui attendent leurs enfants. En revanche, il faut faire comprendre aux piétons que la traversée est obligatoire en amont, il faut que les utilisateurs s'approprient ce nouvel espace et jouent le jeu de cet aménagement.

Mme BALDINI rappelle qu'une réunion s'est tenue sur ce sujet à la Mairie. Elle est assez optimiste sur cet aménagement et pense que les choses se passeront mieux à la rentrée, une fois que les gens auront compris l'utilité de cet aménagement et que cela rentrera davantage dans les habitudes. Elle rappelle que la durée des travaux est estimée à trois ans. La démolition a été programmée pendant les vacances scolaires afin que cela gêne le moins possible les riverains, mais il faut bien comprendre que c'est un énorme chantier.

4- Travaux de l'ambassade du Gabon.

Mme KHOURY annonce qu'une demande d'information a été faite auprès de l'ambassade mais il n'y a pas de retour à ce jour. Les éléments de réponse seront communiqués au conseil de quartier dès réception.

5- Aménagement du terminus du bus n° 63 Porte de la Muette.

M. DECANT indique que la situation de cet arrêt de bus et de la sanisette est un peu kafkaïenne. Il s'agit d'un arrêt de bus où les chauffeurs ont leur pause lorsqu'ils arrivent au bout de la ligne, ils ont donc le droit légitime de disposer de sanisette. Ce système fonctionnait très bien jusqu'à l'obligation de mise en conformité, c'est-à-dire que toutes les sanisettes ont été changées à Paris pour garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il y a eu une succession de contraintes techniques qui ne se sont pas enchaînées convenablement. **M. DECANT** avoue avoir un peu honte de cette situation et particulièrement de la durée de ses travaux, il plaide coupable et garantit que tout ceci sera terminé très prochainement.

Une personne du public rappelle que les travaux de rue de la Pompe ont entraîné la déviation du bus 52 par le Trocadéro. Il s'étonne qu'aucun arrêt n'ait été prévu tout le long de cette déviation, alors qu'il passe avenue Paul Doumer. En face de la rue de la Tour on trouve déjà un poteau RATP pour le bus numéro 22 ; cela ferait donc un arrêt tout près. Lorsque le bus redescend par l'avenue Georges Mandel, il passe devant un arrêt du bus 63, il est dommage de ne pas en profiter.

Mme BALDINI répond que c'est un point qui avait été également évoqué au cours de la réunion sur les travaux. Elle était très ennuyée de cette déviation du 52, par le Trocadéro car elle considère que cela rallonge énormément le trajet, particulièrement pour les personnes venant du sud de l'arrondissement et qui veulent se rendre à la Poste ou à la sécurité sociale. Elle s'était engagée auprès des personnes présentes à cette réunion pour écrire à la RATP de façon à ce que l'on puisse avancer l'arrêt du 52, situé en haut de l'avenue Mozart, devant le magasin Frank & Fils avenue Paul de Doumer, afin d'éviter la traversée du carrefour, particulièrement pénible pour les personnes âgées ou handicapées. La RATP a étudié cette proposition mais estime qu'elle est très difficile à mettre en œuvre car de nombreuses conditions doivent être respectées pour qu'un endroit puisse accueillir l'arrêt d'un bus. Elle fait confiance aux responsables de la ligne 52 qui sont plus à même de donner une réponse technique. Sur l'utilisation des arrêts des autres lignes, elle ne voit pas bien leur utilité puisque normalement le 52 ne passe pas par là. Néanmoins, Mme BALDINI saisira de nouveau la RATP pour lui demander de réexaminer ce dossier.

6- Plaque d'arbre dangereuse rue Bellini.

Mme BARON explique que deux arbres ont été arrachés place Bellini et que les plaques en fonte qui les entourait n'ont pas été enlevées. Mme BARON a été témoin de deux accidents.

M. GILLERON en prend note. Il précise que les arbres abattus seront replantés, sachant qu'il n'y a que deux périodes dans l'année où l'on plante les arbres : à la fin de l'automne ou au printemps, en fonction de la nature des essences. Il ajoute que les grilles ne sont pas posées avant les trois premières années de l'arbre.

7- Installation d'un banc autour du manège du Ranelagh.

Mme KHOURY considère que cette proposition est très utile et indique qu'elle a été transmise à la direction des espaces verts.

M. GILLERON précise qu'il y a déjà trois bancs à l'intérieur de l'enclos qui ne correspondent pas au modèle standard de la voirie et des parcs et jardins. Ainsi, il ne serait pas très esthétique d'ajouter un banc dans l'enceinte même. Néanmoins, les services étudient la possibilité de déplacer un banc situé dans l'allée, cela avant la fin de l'été.

8- Bois de Boulogne :

- Manque de poubelles

M. GILLERON indique que certaines poubelles autour des lacs ont été remplacées par des modèles semi-enterrés d'une contenance de 400 l, donc on ne voit qu'une petite partie émergente avec une trappe sur le dessus. Il suffit de soulever la trappe qui pèse une

centaine de grammes pour y déposer ses déchets. Ce n'est donc pas un problème de contenance mais d'utilisation du matériel puisque l'on constate que le taux de remplissage de ces poubelles n'est que de 30 à 40 % lorsqu'elles sont ramassées. Il s'agit donc d'un problème de civisme.

- Stationnement de cars entre les lacs.

M. GILLERON explique que c'est un phénomène qui est apparu à l'occasion du tournoi de Roland-Garros, normalement ce problème n'existe plus aujourd'hui.

- Présence d'algues dans les deux lacs

M. GILLERON confirme la présence d'algues qui étaient un peu trop importantes ; un facotage a donc été réalisé. Une grande partie de certaines espèces qui pouvaient être gênantes a donc été retirée et la quantité devrait se réguler naturellement. La présence d'algues et moins gênantes pour la biodiversité que l'envasement des lacs, et dans ce cadre la direction des espaces verts va procéder à l'apport de bactéries en plusieurs étapes pour lutter contre l'envasement.

9- Mauvais état de la piscine d'Auteuil.

Mme KHOURY présente au public des photos envoyées par Mme VIVIER, assez représentatives du mauvais état de la piscine. Elle indique que M. HERVOUËT des FORGES a organisé plusieurs réunions avec la Direction de la Jeunesse et des Sports et avec M. WUILLERMOZ, Adjoint au Maire de Paris chargé des Sports pour évoquer ce problème. Malheureusement, la restructuration complète de cet équipement, bien que reconnu comme nécessaire, n'est pas jugée prioritaire par la Mairie de Paris qui a renvoyé le projet à la prochaine mandature. Dans cette attente, la mairie du 16^e a obtenu pour 2012 un certain nombre de travaux nécessaires : injection contre les problèmes d'infiltration, rénovation du système de filtration du chlore, mise en sécurité des accès aux terrasses.

Mme BALDINI ajoute qu'en revanche, la rénovation de la piscine de la porte d'Auteuil a été obtenue.

Mme VIVIER ajoute également que la machinerie est également en très mauvais état et qu'il pleut dans la piscine.

M. COHEN qui fréquente cette piscine depuis 15 ans, précise qu'elle est intégrée dans le plan d'aménagement des pelouses d'Auteuil. S'agissant d'un chantier global, M. COHEN pense que sa réhabilitation se fera dans le cadre de ce projet qui a été un peu retardé. Malgré les difficultés qui ont été soulignées, M. COHEN tient à saluer le professionnalisme et la conscience du personnel de la piscine qui fait son maximum.

10-Budgets de fonctionnement et d'investissement.

Mme KHOURY rappelle que le conseil de quartier dispose d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement.

Elle fait part de la demande de l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Passy-Chernovitz pour des tracés de jeux de cours. Le devis estimatif s'élève à 10 000 € en cofinancement avec le quartier Muette sud.

Le projet est voté à l'unanimité.

Mme KHOURY présente un autre projet sur lequel elle a travaillé avec Mme BALDINI et M. Yves Hervouet Des Forges : l'installation d'un parcours sportif dans les jardins du Ranelagh. Il s'agit d'appareils de musculation adaptées aux seniors. C'est un projet important dont le devis s'élève à 20 000 €, en cofinancement avec le conseil de quartier Muette sud et la Mairie du 16^e, en fonction des crédits disponibles.

Une personne du public craint que cette installation fasse l'objet de vandalisme.

Mme KHOURY répond qu'il n'y a pas de problème avec les jeux pour enfants, il n'y a pas de raison que ce soit différent avec ces installations.

Mme BALDINI est tout à fait favorable à ce projet, elle considère que les espaces verts ne doivent pas être exclusivement dédiés aux enfants

Mme KHOURY ajoute que de nombreuses personnes âgées réclament ce type d'installation. Il convient maintenant de déterminer un emplacement.

Le projet est voté à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.